

FAQ

Baccalauréat professionnel Assistance à Gestion des Organisations et leurs Activités.

FORMATIONS DES ENSEIGNANTS

1. Y a-t-il des formations pour les enseignants en gestion et comptabilité (hors parcours M@gistère) ?

Il est prévu un accompagnement à destination de l'ensemble des collègues souhaitant actualiser leurs connaissances en gestion-comptabilité. Le détail de la formation est consultable sur le site de l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC)

De plus, les collègues, d'un même établissement ou d'un même bassin, peuvent formuler une demande de Formation d'Initiative Locale (FIL) et/ou d'une Formation Territoriale de Proximité (FTP) auprès de leurs chef d'établissement et DDF.

ÉVALUATIONS

1. Les évaluations se font-elles par compétences ou par blocs de compétences ?

Les évaluations sommatives et formatives se font par compétences et non par blocs. L'évaluation, lors des apprentissages, à travers un scénario, permet de parcourir plusieurs compétences pouvant appartenir aux trois blocs.

La certification quant à elle se fera uniquement par bloc.

2. Les candidats au baccalauréat professionnel AGOrA passent-ils un ou des CCF par sous-épreuve ?

Les blocs 1 et 3 seront évalués par CCF, respectivement, Pôle 1 - U31 et Pôle 3 - U32, qui prendront appui sur un dossier professionnel et dont le détail vous sera communiqué lors d'une formation prévue en septembre /octobre 2022.

PASSEPORT PROFESSIONNEL

1. Les élèves de première et de terminale GA doivent-ils continuer à rédiger des fiches descriptives ? ... et pour les élèves de seconde AGOrA ?

Pour les élèves préparant le baccalauréat professionnel Gestion Administration, le passeport professionnel reste en vigueur pour la certification, soit jusqu'à la session de juin 2022.

En revanche, ce n'est plus le cas, pour les élèves de seconde qui préparent le baccalauréat professionnel AGOrA. Ils n'auront plus l'obligation de constituer un passeport professionnel. Toutefois, dans le cadre du suivi des acquisitions des compétences de l'élève, l'enseignant gardera la liberté d'utiliser CPRO.

RÉFÉRENTIELS

1. [L'arrêté du 18 février 2020](#) portant création de la spécialité « Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités » est-il définitif ?

Les référentiels mentionnés dans l'arrêté du 18 février 2020 sont ceux en vigueur à ce jour pour le Bac Pro AGOrA.

CHEF D'OEUVRE

1. Le chef d'œuvre est-il maintenu pour le baccalauréat professionnel AGOrA ?

Oui, le chef d'œuvre est maintenu.
Il concerne toutes les formations de la voie professionnelle.

2. Les élèves doivent-ils réaliser un ou des chefs-d'œuvre ?

Il est possible de réaliser plusieurs chefs-d'œuvre dès la classe de première, tout comme un seul, sur les deux dernières années du cycle de formation.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le Vade-mecum dédié au chef d'œuvre via le lien suivant :

<http://www.cerpeg.fr/cerpeg/index.php/menu-accueil-ressources/chef-oeuvre>

SCENARII

3. Faut-il faire obligatoirement des scénarii pédagogiques ?

L'enseignant a toujours sa liberté pédagogique. Cependant, il est préconisé dans le cadre d'une progression spiralaire de proposer aux élèves des scénarii. A cet effet, vous en trouverez clefs en main dans [le padlet](#) dédié au Bac pro AGOrA sur le [site du Cerpeg](#).